

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2018

---

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL17

présenté par

Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde,  
M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage, M. Philippe Vigier, M. Demilly,  
M. Zumkeller et M. Bournazel

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

« À l'article 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, après le mot : « femmes », sont insérés les mots : « , les violences sexuelles ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'intégrer aux formations développées en application de l'article 51 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, un focus spécialisé sur le viol et les autres agressions sexuelles, en particulier à l'encontre des femmes en situation de handicap et des femmes migrantes.